

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Conseil communautaire du 28 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-CC-4S-PICV-37

RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA CARL

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le Lundi 28 du mois de Juin à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en distanciel, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane – M. BACLET Guy Albert – Mme BROSIUS Myriam Lucie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugette - MM. BAPTISTE Christian - BARBIN Teddy Olivier - Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL – MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy – Mme PEROUMAL EPOUSE SYLVANISE Sophie - M. QUIQUEREZ Yves - Mme VIROLAN Jocelyne.

EXCUSES : MM. PANCREL Bernard (Procuration à Mme Myriam BROSIUS) - PERIAN Jean-Luc (Procuration à M. ALBERT Richard) – Mmes MOLIA Wennie (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) - CELINI Nadia – MM. CHATEAUBON Hugues (Procuration à M. BAPTISTE Christian) - CHRISTOPHE Sulpice Jean-Claude - GALVANI Lucien - HOTIN Michel Eloi (Procuration à M. Cédric CORNET) – Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. KANCEL Jacques Lucien – Mme LAPTES Sylvia (Procuration à Mme HUGUES Valérie) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Guy BACLET) – Mmes MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - PAULON Nina Valentine (Procuration à Mme LOUIS Nanouchka) – M. SOLVET Patrick (Procuration à Marianne GRANDISSON).

ABSENTS : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmerly - MM. FRAIR Jules Joël.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 22

Conseillers représentés : 09

Date de la convocation :	22 Juin 2021
Date d'affichage :	22 Juin 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	31
Secrétaire de séance :	Mme Elodie CLARAC

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Sport ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;

Vu la délibération 2021-CC-2S-DMP-15 en date du 19 Mars 2021 du conseil communautaire relative à la modification de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs ;

Vu l'avis favorable de la commission "Aménagement du territoire" en date du 25 Mai 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission " Sport et Culture" en date du 25 Mai 2021 ;

Considérant le déficit structurel en équipement sportifs sur le territoire communautaire,

Considérant la volonté de développer et optimiser les équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive en faveur de la cohésion sociale et de sa jeunesse, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération la RIVIERA DU LEVANT (CARL) a inscrit comme intérêt communautaire la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » notamment la construction d'équipements nouveaux répondant à un montant d'investissement supérieur à 1 Million d'euros.

Cette compétence vise à répondre au besoin et à accompagner le mouvement sportif local.

De plus, face au constat partagé par l'ensemble des parties prenantes du sport local, du déficit structurel en infrastructures sportives sur le territoire, la CARL a choisi de mettre à profit cette compétence comme véritable levier de développement, de dynamisation du territoire et de structuration de son tissu associatif sportif.

Les projets d'équipements sportifs répondant à l'intérêt communautaire auront pour objectif d'offrir aux pratiquants de ces disciplines un outil d'entraînement de qualité et/ou de compétition pour la catégorie des plus jeunes. Ils permettront également de renforcer l'attractivité de pôles sportifs existants, de mettre en valeur des espaces actuellement délaissés et de compléter l'offre actuellement disponible dans les communes membres de la CARL.

Ainsi, pour concrétiser cette volonté de pallier aux carences du territoire, la CARL a décidé d'inscrire au programme pluriannuel des investissements 2020-2026, l'opération 306 "Création et aménagement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire" pour un coût de 10 millions d'euros.

Différents partenaires susceptibles d'accompagner ce projet, seront sollicités pour un accompagnement financier sur cette action.

Et après en avoir débattu

Par 28 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de réalisation d'équipements sportifs sur le territoire de la CARL.

ARTICLE 2 : de valider l'inscription au budget de l'opération 306 pour un montant de 10 millions d'euros.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces projets.

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir au Président de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

ARTICLE 5 : de charger le Président de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.


Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme,

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le**

Et publication ou notification le

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET

